



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Affaire suivie par : Michaël NATAF
Unité Départementale de l'Isère
Pôle Risques Technologiques
Tel : 04 76 63 34 10:
Courriel : michael.nataf@developpement-
durable.gouv.fr

Grenoble, le 15 janvier 2020

N. Ref : 2020 – Is 275RT

OBJET : *Visites d'inspection du 16 septembre 2020*

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées a réalisé le 16 septembre 2020, deux visites d'inspection de votre établissement situé sur la commune de Salaise-sur-Sanne. La première visite portait sur les incidents survenus le 30 mars et le 30 juillet 2020 et la seconde portait sur un récolement aux inspections du 27 mai 2019 et du 10 avril 2020 sur les risques accidentels.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une copie du rapport que je transmets à Monsieur le préfet du département de l'Isère.

Je vous saurais gré de bien vouloir me tenir informé, dans un délai maximum de un mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'action visant à répondre aux non conformités et observations formulées. Ce plan d'action devra respecter les délais mentionnés dans le rapport ci-joint.

Je vous confirme également qu'il est proposé à monsieur le préfet de l'Isère, en application de l'article L.171-8 du code de l'environnement, de vous mettre en demeure de respecter les dispositions des articles 2.2.6 et 2.2.8 concernant la MMR « EA2 » et de l'article 6.6 (mise en cohérence du POI avec celui de la plateforme de Roussillon) de l'arrêté du 17 septembre 2018.

Conformément aux articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement, je vous invite à adresser à monsieur le préfet de l'Isère (DDPP, Service protection de l'environnement, 22 avenue doyen Louis Weil CS6 - 38028 GRENOBLE Cedex), dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception du présent courrier, les observations qu'appelle de votre part ce projet d'arrêté au titre de la procédure contradictoire préalable.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement

Copies : MNA, chrono RT, PRICAE
Trédi : M. LOURENCO (courriel)

**Monsieur le directeur
Société TREDI
519 rue Denis Papin – ZI Portuaire
38150 SALAISE SUR SANNE**